



Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Bernard PONCELET demeurant Rue du Centre(Sorée) 1 à 5340 Sorée.

Le terrain concerné est situé Rue du Centre, 1 à 5340 Sorée et cadastré division 5, section A n°314B

Le projet consiste en la Modification des baies dans une habitation (pignon Est), et présente les caractéristiques suivantes (2) : la demande s'écarte du contenu du guide communal d'urbanisme aux motifs suivants :

- 3.1.1.8 Matériaux : Menuiserie et vitrerie : Une même tonalité est utilisée pour l'ensemble des châssis de portes et fenêtres d'un même bâtiment (couleur blanche ou tonalité claire en harmonie avec celle de la façade)

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 juin 2024 au 18 juin 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 21/05/2024

La Directrice générale


Marie-Astrid HARDY



pour le Collège,

Le Bourgmestre


Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.